

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 V. 347 Vœu relatif à l'apprentissage de la langue des signes française dans les cours municipaux pour adultes de la Mairie de Paris.

Rattaché au projet de délibération 2018 DASES 22 « Communication de la Maire de Paris : Point d'étape sur la politique parisienne du handicap ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que comme les autres langues, la langue des signes française requiert de nombreuses heures d'apprentissage et de pratique ;

Considérant que s'il existe plusieurs logiciels et applications pour apprendre la langue des signes, il est primordial pour la pratique que l'apprenant soit mis en situation avec un enseignant ;

Considérant que les plus jeunes parisiens ont accès à des modules de formation en langue des signes française à travers les activités périscolaires organisées par la Mairie ;

Considérant qu'à l'exception des associations, l'apprentissage de la LSF pour le grand public est moins accessible ;

Ainsi, sur proposition de Florence Berthout, Sylvie Ceyrac, Christian Honoré et les élus les Républicains et Indépendants,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris propose l'apprentissage de la langue des signes dans l'offre de cours municipaux pour adultes.